

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 26 août 2025 adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance du 2 septembre 2025.

Ordre du Jour

- Présentation analyse budgétaire 2022-2024
- Réforme des statuts du SIEML
- CCLLA – Avis sur le projet de commission d'indemnisation amiable
- SIEML – Fonds de concours réparation éclairage public
- Cession d'un terrain communal rue de la Bigottière
- Proposition AMF - démarche « Legs&moi »
- Décision modificative du budget communal
- Décisions du maire prises par délégation
- Questions diverses

Le Maire,
Joelle BAUDONNIERE

CONSEIL MUNICIPAL

Le premier du mois de septembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame BAUDONNIERE, Maire.

Etaient présents : Mme BAUDONNIERE, Mme GODINEAU, M. ROUSSEL, Mme CHABROUILAUD, Adjoint(e)s, Mmes FREMY, PAULT et SECHET, MM. QUILEZ, PELLOIN.

Secrétaire de séance : M. QUILEZ

Absents excusés : M. MEUNIER qui donne procuration à M. ROUSSEL, M. CESBRON qui donne pouvoir à Mme CHABROUILAUD, Mme MOUKADEME qui donne pouvoir à Mme PAULT, M CUVELIER qui donne pouvoir à Mme BAUDONNIERE.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} juillet est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Convention d'utilisation de la piste routière avec la commune de Tuffalun

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

PRESENTATION ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE
--

Monsieur HARDOUIN, conseiller aux décideurs locaux, présente l'analyse financière de la commune 2022-2024.

REFORME DES STATUTS DU SIEML

Mme le Maire expose que, dans l'attente de précisions complémentaires, ce point est reporté à la séance d'octobre.

CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISTE ROUTIERE AVEC LA COMMUNE DE TUFFALUN

En raison des difficultés liées aux augmentations des frais de transports, la commune de Tuffalun a décidé de mettre fin à la convention qui la liait aux communes utilisatrices de la piste routière de Louerre à compter du 31 août 2025.

Après étude des coûts pour la commune de Mozé, la commission Enfance Jeunesse présente sa proposition. Après échange, les conseillers municipaux, considérant d'une part l'augmentation du budget de cette action due à la prise en charge directe des frais de transports et, considérant d'autre part, que l'action s'adresse en priorité aux élèves du CM2, proposent que la commune continue son engagement sur l'utilisation de la piste routière mais ne finance qu'un seul transport pour une classe par école.

DCM 2025-48 – Convention d'utilisation de la piste routière avec la commune de Tuffalun

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la nouvelle convention d'utilisation de la piste routière de Tuffalun et pour le financement d'un transport par école.

CCLLA – AVIS SUR LE PROJET DE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE

Le réaménagement des espaces publics des centre-bourgs/villes constituent des projets structurants qui contribuent à renforcer l'attractivité des communes. Cependant, la réalisation de ces projets, nécessitant des interdictions de circulation, des déviations...etc peut impacter l'activité des professionnels (commerces, artisans, autre)

La CCLLA (Communauté de communes Loire Layon Aubance) et les communes, ayant conscience de cet impact négatif, proposent la constitution d'une commission d'indemnisation amiable dont l'objectif sera d'aider les entreprises à passer une conjoncture difficile pendant la durée des travaux, selon des critères d'éligibilité pré-définis.

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

SIEML – FONDS DE CONCOURS REPARATION ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat d'Energie du Maine et Loire (SIEML) a fait parvenir deux devis estimatifs des travaux de réparation du réseau de l'éclairage public

- remplacement porte armoire C16 Rue des Aubépinés pour un montant de 696.40 € net de taxe.
- Remplacement lanterne n°123 rue de la Coulée pour un montant de 1 226.09 € net de taxe

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les montants du fonds de concours à verser au SIEML qui s'élèvent respectivement à 522.30 € et 919.57 €.

DCM 2025-49 et 50 – Fonds de concours au SIEML

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité sur les deux fonds de concours sollicités.

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DE LA BIGOTTIERE

Lors de sa séance du 3 juin dernier, le Conseil Municipal, dans le cadre d'une procédure de cession, a décidé le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AA136, d'une surface de 196 m², considérant, d'une part que le projet de cession ne remet pas en cause la vocation de l'espace restant à destination du public (parking), et que d'autre part, le projet de cession est sans incidence sur les riverains.

L'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale a été rendu le 6 mai 2025 et indique une valeur vénale de 50 € HT le m² pour les terrains classés en zone UB.

DCM 2025-51 – Vente d'un terrain communal rue de la Bigottière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la cession de la parcelle cadastrée AA 136 pour un montant de 9 800 € net vendeur, les frais de géomètre et de notaires étant à la charge de l'acquéreur.

PROPOSITION AMF 49 - DEMARCHE « LEGS ET MOI »

L'AMF (Association des Maires de France) de Maine et Loire s'engage aux côtés des communes pour proposer une solution de diversification des ressources par la mise en place du dispositif « Legs & Moi » déployé par la société COM&SENS TERRITOIRES.

L'offre proposée est gratuite du fait de l'adhésion de la commune à l'AMF 49.

DCM 2025-52 – Démarche Legs&moi

Le Conseil Municipal délibère par 2 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions. La décision est donc rejetée.

BUDGET 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Certaines dépenses nécessitent les ajustements budgétaires suivants :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement
c/21838-080 Acquisition ordinateurs	+ 3 800 €	
c/2188-084 Panneau de basket école	+ 760 €	
c/21312 Mise aux normes toilettes école	+ 4 800 €	
c/2188-056 Coupe pain	+ 2 500 €	
c/21314-081 Salle de sport	- 11 860 €	

DCM 2025-53 – Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Sans objet

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur le recensement de la population du 15/01 au 14/02/2026
- Mise en place site extranet communautaire – création comptes élus et agents

Fait à Mozé sur Louet le 05/09/2025

Le Maire

Joëlle BAUDONNIERE

Signé